

Déclaration liminaire – CSA-SD 04 septembre 2026

Monsieur le directeur académique,
Mesdames et messieurs les membres du CSA,

La campagne électorale pour les présidentielles a démarré en cette période de rentrée et les candidat·es n'ont pas attendu pour se saisir du sujet de l'éducation.

La FSU regarde avec circonspection les candidat·es - notamment ceux qui ont été en responsabilité au cours de ces dix dernières années - redoubler d'annonces. C'est à qui promettra la plus grosse d'augmentation ou « revalorisation » pour s'attirer les bonnes grâces (et le vote) des enseignant.es.

Or, dix ans de macronisme et de réformes incessantes - un bon tiers du Code de l'éducation aura été modifié en 10 ans, et parfois plusieurs fois ! - auront fait de l'enseignement public et laïque un véritable champ de ruines. La FSU tient à rappeler que la baisse des effectifs dans les collèges gardois a été absorbée à 97 % par les collèges publics et laïques et à seulement 3 % par les institutions privées et catholiques. Cet exemple illustre à lui seul les choix du gouvernement en matière d'éducation.

Une récente note de la DEPP, reprise sans commentaire ni mise en contexte par de nombreux médias, annonce un salaire moyen des enseignants de 3090€ net par mois, sans préciser que ce chiffre n'est pas le salaire de base mais inclut les parts fonctionnelles et autres primes. Or, de nombreux enseignants, après une carrière complète, n'atteignent pas ce chiffre. Qu'y voir sinon le mépris du ministère pour les personnels qui, chaque jour, dans toute la France, y compris dans les territoires les plus défavorisés et les plus criminogènes, vont accomplir leurs missions ?

Pire, le ministère affiche un soutien factice à l'égard des personnels et ment sur la réalité des salaires des agents, suggérant que nous ne travaillons pas ou que nous travaillons mal. Cela entretient une image dégradée de notre profession et la défiance des usagers.

C'est donc avec une immense lassitude que les personnels ont repris le chemin des écoles, des collèges et des lycées, tout en se demandant quelle nouvelle lubie vieillotte, démagogique ou quel nouvel outil technologique dysfonctionnel,

bien que payé à grand frais, les gênera dans l'accomplissement de leurs missions.

Pour aborder les problématiques du premier degré dans le Gard, et comme vous l'avez écrit aux écoles, nous vous savons conscient de la charge de travail générée par les dysfonctionnements informatiques actuels qui concernent notamment ONDE. Toutefois, nous ne pouvons pas rester sans évoquer cette problématique dans notre déclaration liminaire.

En effet, les dysfonctionnements ne datent pas de cette rentrée. Depuis la fin de l'année scolaire précédente, les accès à ONDE ont été perturbés, rendus impossibles sur des périodes plus ou moins longues, parfois même sans information de l'administration. Ceci a laissé les directrices et directeurs dans des situations très inconfortables, ne pouvant préparer sereinement la rentrée, car dans l'impossibilité d'accéder à certaines fonctionnalités comme les radiations d'élèves, par exemple.

A leur retour dans les écoles, parfois bien avant la rentrée, les directrices et directeurs ont découvert que la bascule sur 2026/2027 ayant commencé, certaines fonctionnalités n'étaient plus disponibles. Même si nous comprenons la nécessaire anticipation de cette opération pour éviter, comme cela a pu arriver certaines années, un "écran noir" le jour de la rentrée, cela ne devrait pas empêcher les directrices et directeurs d'accéder à toutes les fonctionnalités de l'application.

Parmi les remontées du terrain, nous avons eu des informations inquiétantes de disparition d'élèves inscrits, voire de classes créées en juin. Ces dysfonctionnements ont inévitablement ajouté du travail et du stress supplémentaire à des collègues déjà en surcharge. Et alors même que l'année n'a pas encore commencé !

Nouveauté cette rentrée, les codes d'accès ne sont plus envoyés sur les boîtes mails académiques mais sur les téléphones personnels des directrices et directeurs. Pourtant, nous avons pu lire dans certaines notes de rentrée des IEN que seuls les outils agréés de l'Éducation Nationale, comme la messagerie académique, devaient être utilisés parce qu'ils sont les seuls garants de la sécurité des échanges professionnels. Pourquoi ne pas continuer à les utiliser ? Quel dédommagement est envisagé pour l'utilisation d'un outil personnel au service et au bénéfice de l'administration ?

Dans la suite de ces questionnements, nous souhaitons évoquer la pré-rentrée des enseignant-es du premier degré. De plus en plus de directrices et directeurs d'école imposent une deuxième journée de pré-rentrée à leur équipe. Il arrive parfois que cette pratique a été discutée en équipe et que la majorité l'a emporté au détriment des collègues qui ne souhaitaient pas y participer et qui de fait se sont vu obligés à être présent-es à cette "deuxième" journée de pré-rentrée. Nous souhaitons vous alerter, M. le DASEN, sur ce qui nous semble contrevenir à la

réglementation en vigueur. En effet, l'arrêté du 22 octobre 2025 fixant le calendrier scolaire de l'année 2026-2027 paru au JO du 23 octobre 2025, prévoit la seule date du 31 août comme journée de pré-rentrée. Il n'était donc pas possible de contraindre les enseignant-es à venir une autre journée avant cette date.

La FSU demande que le respect du cadre légal soit rappelé aux directrices et directeurs d'école de sorte que cette situation ne soit pas reproduite l'an prochain.

Une autre de nos préoccupations en ce début d'année concerne les évaluations nationales standardisées.

La FSU rappelle son opposition à cette injonction ministérielle. En outre, la FSU s'étonne que des consignes de "bachotage" puissent être données par des IEN. L'an dernier, il avait même été demandé dans certaines circonscriptions que les évaluations soient repassées au motif que les résultats n'étaient pas satisfaisants. Quel intérêt pédagogique motive cette demande ? Il nous semblait que l'un des arguments développés par le ministère en faveur de ces évaluations était d'avoir une "photographie" destinée à identifier les besoins. Existe-il une prime au mérite qui récompenserait les circonscriptions dans lesquelles les résultats seraient les meilleurs ? A contrario est-il prévu un bâcher pour les circonscriptions dans lesquelles les résultats seraient les plus mauvais ?

Les résultats tardifs des différents concours ont particulièrement impacté l'organisation des écoles. En effet, l'affectation des derniers PES a entraîné une information concernant les couplages, après la sortie des classes, rendant difficile voire impossible une organisation sereine de la classe. Nous souhaitons que cette situation ne se reproduise pas. Aussi, dans la mesure du possible, la FSU demande, pour 2027, à ce que le calendrier des affectations PES soit revu et disponible au plus tôt. La FSU demande également que les écoles concernées par un support PES soient destinataires des directives réglementaires sur les niveaux de classe à privilégier pour les PES. Ceci pour éviter que les collègues aient à refaire toutes les répartitions de classe le dernier jour d'école. Nous vous avons également alerté début juillet sur le choix des supports PES dans certaines écoles qui nous paraissent incompatibles avec une entrée sereine dans le métier et revêt un caractère d'inéquité entre les PES. L'an dernier il y a eu 1 démission et 4 licenciements de PES. Ce qui questionne. Nous demandons qu'une attention particulière soit portée sur les situations de gestion de classe très difficile qui pourraient se présenter.

Enfin, concernant l'ordre du jour, la FSU s'opposera à toute proposition de fermeture de classe de rentrée. Ce CSA de rentrée doit permettre d'ouvrir dans les écoles où les effectifs le nécessitent. Il n'est pas envisageable de désorganiser des écoles en annonçant des fermetures ce jour.

Dans le second degré, la disparition de la technologie en 6^e, les groupes de niveaux, l'introduction du « Pacte », « collège en progrès », les réformes des programmes en 2025, sans financement de l'achat de nouveaux manuels, auront

profondément altéré le fonctionnement des établissements, les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves. Même si, pour cette année, l'organisation des enseignements a déjà été décidée, la FSU rappelle que, suite à l'opposition des enseignants dans l'immense majorité des collèges, les groupes de niveau deviennent facultatifs à partir de cette rentrée ! C'est donc au conseil d'administration de décider les modalités des enseignements de français et mathématiques en Sixième et Cinquième conformément au décret du 10 mars 2026. Dans le Gard, l'incurie du ministère a figé la carte de l'éducation prioritaire, qui ne correspond plus à la réalité du terrain, et aboutit à l'impossibilité pour certaines familles d'inscrire leurs enfants dans leur collège de secteur, faute de place.

Les lycées ont connu dix années bien difficiles avec les réformes Blanquer du baccalauréat et de l'orientation avec Parcoursup. Malgré son échec patent, la classe de Prépa-Seconde, sans programme ni véritable horaire réglementaire, fera son grand retour : un décret paru cet été l'intègre définitivement au cycle de détermination. La FSU s'oppose à ce dispositif, véritable voie de garage pour des élèves dans l'attente de leurs 16 ans. Enfin, une loi promulguée une semaine avant la rentrée interdit l'utilisation du téléphone portable dans les lycées, sauf dans un cadre pédagogique défini par l'enseignant. Elle ouvre la possibilité d'un traitement différencié entre élèves et étudiants, ce qui ne manquera pas de poser bien des problèmes à nos collègues du service de vie scolaire ! Chacun s'interrogera sur, d'une part, la propension du ministère à céder aux sirènes du numérique, sans jamais vraiment comprendre de quoi il s'agit, et d'autre par l'affichage d'une volonté d'en limiter l'utilisation dans les établissements...

Tout le monde aura constaté à quel point le ministère méprise les personnels de terrain que nous sommes. Il augmente sans cesse nos tâches et, évidemment, sans revalorisation salariale, ce qui a abouti à une crise de recrutement sans précédent. Ainsi, malgré l'existence de deux CAPES en 2026, 240 postes n'ont pas été pourvus en mathématiques, 65 en lettres modernes etc.

Pire, il affiche un soutien factice à l'égard des personnels et ment sur la réalité des salaires des agents, suggérant que nous ne travaillons pas ou que nous travaillons mal. Cela entretient une image dégradée de notre profession et la défiance des usagers.

Dans le second degré, voici les situations qui nous ont été remontées au 3 septembre :

Au collège Daudet d'Alès, il manque un BMP temps complet de mathématiques et un complément de service de TPT 50 % en technologie. Une secrétaire de direction est en arrêt maladie.

Toujours à Alès, au collège Diderot, il manque un BMP en éducation musicale ; ce qui nuit à l'organisation de la classe CHAM. Il n'y a pas d'assistante sociale alors que le collège est un établissement REP où les besoins sont très importants.

Au collège Jean Racine à Alès, il n'y a pas de Psy-EN. Il manque un BMP de 16h en éducation musicale qui devait être occupé par un professeur stagiaire.

Au collège Florian à Anduze, un professeur d'éducation musicale en arrêt de travail n'est pas remplacé.

Au collège de Salindres, il n'y a pas d'assistant.e social.e. Il y a un problème sur les effectifs au niveau 3^{ème} car 8 élèves n'ont à ce jour pas eu d'affectation post 3ème et il a été dit aux collègues lors de la pré-rentree que le collège devrait absorber les effectifs d'une classe de 3ème SEGPA du collège privé de St Ambroix qui fermerait. Cela représenterait 6 élèves.

Au collège de St Ambroix, une enseignante TZR en lettres modernes dont le service est partagé entre ce collège et le collège Diderot (à 25 minutes de route en condition de circulation normale) a reçu son emploi du temps : elle terminait à 10h20 au collège Armand Coussens et devait se rendre à Diderot pour 10h50. Elle a été fort étonnée de cette situation car la direction du collège Diderot avait communiqué une première mouture d'emploi du temps au collège Armand Coussens dès le mois de juillet. Elle a été d'autant plus étonnée que la direction de St Ambroix, au lieu d'adapter son emploi du temps à ces contraintes, lui a conseillé de ne pas traîner à la fin de son cours à Saint-Ambroix et de se garer au plus près du collège Diderot, prétextant le fait qu'elle aurait largement le temps de s'y rendre ! Craignant pour son intégrité physique, la collègue a dû insister auprès de la direction du collège Diderot afin que son emploi du temps soit modifié, la direction du collège de St Ambroix lui ayant indiqué qu'elle ne modifierait rien. Cette situation ubuesque, qui s'est réglée depuis, a généré beaucoup d'anxiété chez la collègue.

A la cité scolaire André Chamson au Vigan, aucun des deux postes de CPE de la partie lycée n'est occupé : l'un des CPE en poste est en CMO et pour l'autre, la personne stagiaire n'est pas venue, si bien que l'ensemble de la cité scolaire ne bénéficie que d'une seule CPE, habituellement dévolue à la partie collège.

Au collège Jules Verne de Nîmes, des BMP n'ont pas été pourvus dans 3 disciplines.

Au collège Les Fontaines de Bouillargues : une contractuelle de Lettres Classiques compensant un temps partiel a un contrat de seulement 8h, si bien qu'elle ignore encore si elle restera. Au niveau des emplois du temps, plusieurs classes n'ont pas cours pendant des demi-journées entières : cela conduit à des journées chargées pour les élèves et des conditions de travail dégradées pour les enseignants. De plus certains enseignants sont professeurs principaux de classes qu'ils n'ont pas. Trois classes de sixième et une classe de quatrième n'ont pas de professeur principal. Les collègues ont demandé que les cours en demi-groupes avec une même classe s'enchainent, ce qui n'a pas été respecté.

Au collège Les Oliviers, un BMP de technologie de 18h reste à pourvoir.

Au collège Romain Rolland, le plateau sportif n'a toujours pas été rénové malgré l'engagement du conseil départemental.

Au collège Claudie Haigneré de Rochefort-du-Gard, il manque un complément de service en arts plastiques.

Au collège de Clarensac, notre inquiétude concernant les classes de 3^e s'est concrétisée : il y a déjà 30 élèves par classe à la rentrée.

Au collège de Calvisson, les effectifs sont lourds en 5^e (presque 30 élèves/classe) et en 3^e (29 élèves/classe en moyenne). On imagine donc mal les élèves qui arriveraient en cours d'année dépendant de Clarensac être réaffectés à Calvisson. Un BMP d'histoire-géographie, généré par un temps partiel thérapeutique, n'a pas été pourvu.

Au collège de Sommières, les effectifs de 4^{ème} approchent 30 élèves/classe et un BMP de 6h n'est pas pourvu en SVT.

Au collège de Brignon, un BMP de 12 en histoire-géographie n'a pas été pourvu.

Au collège de Vergèze, un BMP de 7h en histoire-géographie n'a pas été pourvu. La personne affectée initialement sur ce BMP a informé le 1^{er} septembre au soir qu'elle serait finalement affectée sur un support complet en lycée.

Au collège de Bellegarde, une collègue d'histoire-géographie en congé maternité n'est pas remplacée.

Si l'usage et la réglementation veulent que la situation dans les lycées ne soient pas abordées dans ce CSASD, la FSU tient néanmoins à pointer trois situations.

Tout d'abord, **au lycée Geneviève De Gaulle-Anthonioz (Milhaud)**, 2,5 BMP en économie-gestion n'ont pas encore été pourvus. Or, lors de la dernière campagne de mutations, d'anciens contractuels reçus au CAPES ont dû quitter l'académie pour rejoindre une affectation dans l'académie de Besançon ou d'Aix-Marseille...

Au lycée Gide d'Uzès, c'est encore ½ poste d'AED qui a été supprimé, qui monte la perte totale, depuis 3 ou 4 ans, à 2 postes complets. Cela a conduit l'établissement à limiter les inscriptions à l'internat, faute de pouvoir ouvrir un étage supplémentaire.

Au lycée Dhuoda, nos collègues nous alertent sur l'état du bâtiment A (cour et coursives historiques), où le béton a perdu de ses propriétés et les structures sont fragilisées. 140 étais ont été posés pendant l'été ! Malgré les engagements de la Région, il y a 15 mois, après l'action médiatique des personnels, la rénovation du

bâtiment A et la destruction/reconstruction du bâtiment H sont abandonnées, soit-disant pour des raisons d'effectifs prévisionnels en baisse qui justifieraient de tout reconsidérer. Or, cela fait 25 ans qu'il est question de rénover ce lycée...

Les suppressions de moyens en AED pèsent lourdement sur le fonctionnement des services scolaires des établissements concernés.

Concernant l'EPS, les discours institutionnels sont nombreux pour rappeler les bienfaits de l'activité physique et sportive : santé, réussite scolaire, bien-être des élèves, lutte contre la sédentarité, cohésion sociale... Nous partageons évidemment ces objectifs.

Mais il existe aujourd'hui un décalage majeur entre ces ambitions affichées et les moyens réellement consacrés à l'EPS.

Les chiffres de cette rentrée en sont une illustration très concrète : **5 postes d'EPS en collège sont supprimés dans notre département**, avec 1 création pour 6 suppressions. Nous comptons **14 postes vacants et 22 BMP en collège**, dont 4 BMP à temps plein. Ces BMP représentent 225 heures, soit l'équivalent de 13 ETP. Au total, cela signifie qu'un volume très important de besoins d'enseignement, équivalent à 27 ETP, doit être couvert sans disposer des personnels titulaires nécessaires.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le nombre de personnels titulaires a considérablement diminué. Depuis 2018, **le Gard compte 22 titulaires d'EPS en moins**. Si une amélioration est à noter à la rentrée 2026 avec 3 titulaires supplémentaires, le retard accumulé reste considérable et n'a pas été résorbé. La situation est encore plus problématique concernant le remplacement.

À la rentrée 2026, le Gard **perd 2 TZR supplémentaires en EPS**, portant à **10 le nombre de personnels titulaires remplaçants**. Cela signifie concrètement que la capacité de remplacement est très insuffisante. Nous vous rappelons que dans le Gard au 1^{er} trimestre 2025-2026, 1300h d'EPS n'ont pas été assurées faute de remplaçant. ET nous vous annonçons que ce sont au minimum 123h d'EPS qui ne seront pas assurées la semaine prochaine, puisque 8 besoins de remplacements ne sont pas satisfaits à ce jour. 3 forfaits d'AS manquent dans 3 établissements (G Philippe Bagnols, Salindres, Lou Redounet Uzès)

Monsieur le DASEN, la FSU vous demande quelles mesures vous comptez prendre pour garantir, dès la rentrée, que chaque élève bénéficie de l'ensemble de ses heures d'EPS dans tous les collèges du Gard.

La FSU finira sa déclaration liminaire en abordant les problématiques transversales liées à l'Ecole inclusive. Jusqu'à preuve du contraire l'Ecole inclusive dite aussi "École pour tous" est toujours mentionnée comme étant une priorité de notre ministère de tutelle. Malheureusement, une fois encore, la réalité de terrain fait état d'un constat bien différent. En effet, quelques jours à peine

après la reprise scolaire, nous ne pouvons que déplorer le manque cruel de personnels AESH dans les écoles et les établissements.

Au collège d'Anduze par exemple, il n'est prévu que deux heures d'accompagnement pour les élèves bénéficiant d'une notification de mutualisation.

A Bagnols-sur-Cèze, au collège du Bosquet, trois élèves notifiés sont à l'heure actuelle sans accompagnement. Il n'y a eu, en outre, qu'un recrutement de personnel sur le PIAL de ce secteur, qui a été affecté à l'école Jules Ferry.

Dans le secteur d'Alès, il manque au moins trois personnels au collège Jean Racine.

Sur Nîmes, au lycée Dhuoda, il manque l'équivalent d'un poste AESH ce qui a pour conséquence que les étudiants en BTS se trouvent sans accompagnement.

Au collège Romain Rolland, une seule AESH est présente pour la prise en charge de tous les élèves notifiés de l'enseignement ordinaire.

A l'école élémentaire Bruguier, deux élèves bénéficiant de notification individualisée d'une quotité de 24 heures hebdomadaires ne seront finalement accompagnés que 12 heures, "pour laisser des heures aux mutualisé-es".

Au collège de Bouillargues, les AESH ont réduit le temps d'accompagnement prévus pour des élèves notifiés pour dégager du temps d'accompagnement afin de satisfaire la notification de 24h dont bénéficie un élève handicapé moteur et se déplaçant en fauteuil.

Vous l'aurez compris, Monsieur le DASEN, cette liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut. Elle témoigne cependant de la difficulté rencontrée par les élèves à besoins éducatifs particuliers sur l'ensemble de notre département. Ce qui pouvait avoir été identifié comme résiduel et semblait circonscrit à une partie restreinte de notre territoire gardois s'est étendu de manière dramatique et préoccupante.

Qu'allez-vous faire pour endiguer de manière urgente cette problématique ?

A cela s'ajoutent les conditions de traitement et de travail des personnels. En effet, nous ne comptons plus le nombre d'établissements dont les chef.fes réunissent dans une seule et même classe plusieurs élèves bénéficiant d'une notification d'accompagnement individuel. Ce qui aboutit, comme au collège de St Geniès-de-Malgoirès, par exemple, à avoir 3 AESH dans la classe, en plus des élèves et de l'enseignant. Qu'en sera-t-il des conditions de sécurité ? Nous savons déjà que la surface des classes ne permettra pas aux AESH d'être assises faute de place.

Nous savons que des candidatures de postulant-es sont parvenues dans vos services. Nous nous étonnons de ce qui semble être un manque d'anticipation et de préparation de la rentrée. La FSU revendique un accompagnement à la

hauteur des besoins identifiés après évaluation. Ceci suppose, certes, un temps pendant lequel tous les besoins ne seraient pas satisfaits en totalité. Pour autant, nous nous interrogeons sur le fait que la montée pédagogique pour les élèves dont les notifications étaient déjà connues n'ont pas été reconduites à l'identique, quitte à être ajustée ensuite.

Concernant l'organisation des services des AESH, la FSU a été alertée par des collègues qui n'avaient pas eu connaissance de leur lieu d'affectation avant la rentrée. Cette information vient renforcer les questionnements que nous avons quant à l'impréparation de cette rentrée pour cette catégorie de personnel.

La FSU demande que tous les AESH en poste connaissent leur affectation avant la rentrée et un emploi du temps précis le plus rapidement possible une fois les besoins des élèves accompagnés évalués.

La FSU demande également que les 24h devant élèves soient respectées strictement, et rappelle que les AESH n'ont pas vocation à assurer la surveillance de tous les élèves de l'école lors des moments d'accueil du matin et au retour de la pause méridienne comme cela est imposé aux AESH dans certaines écoles avec parfois menace orale de faire remonter une "absence de service fait".

La FSU a aussi été alertée sur la situation de jeunes enfants porteurs de TSA et sur l'affectation en UEMA qui pourrait s'apparenter à un "casting". Ce n'est pas admissible ! Il semble que dans les UEMA d'Alès et de Nîmes, priorité soit accordée aux élèves ayant un TSA "léger" pour accéder à l'UEMA, quand les élèves porteurs de TSA dit "lourds" ou "complexes", en particulier non verbaux, sont inscrits en école maternelle, en enseignement ordinaire avec une notification d'AESH individualisée dont le temps n'est pas respecté. Qu'est-il envisagé pour ces enfants à l'issue de la maternelle ?

La FSU rappelle son opposition à la généralisation de la mise en place des PAS, qui plus est, à moyens constants. Pour autant, elle s'interroge sur les modalités de communication du protocole PAS aux équipes enseignantes.

La fin de l'année scolaire 2025-2026 et l'été auront été marqués par les vagues de chaleur, le dérèglement climatique et les incendies qui ont touché de nombreux territoires. Ces événements ne sont pas isolés ni exceptionnels : ils ont concerné les élèves, les familles, les personnels de l'Éducation nationale, mais aussi l'ensemble de la population.

Ces épisodes mettent en lumière une réalité : l'aggravation des risques climatiques révèle les conséquences des choix politiques et leur irresponsabilité. Face à des phénomènes qui s'intensifient, l'État manque de moyens pour anticiper, prévenir et protéger. Le choix politique du sous-investissement dans les services publics, dans la prévention et dans les infrastructures nous rend collectivement plus vulnérables.

Pour la FSU, ce n'est pas ainsi que l'on créera la France de ce XXI^e siècle, déjà bien entamé !

Notre système éducatif doit permettre de réduire les inégalités sociales et culturelles, de prendre en compte la diversité des élèves pour leur permettre de se construire sereinement et d'offrir une formation ambitieuse et émancipatrice. Pour ce faire, la FSU considère que la société française a besoin d'enseignant-es et d'AESH - doté-es d'un statut. Et nous espérons que, sur cette question, la CNH qui se tient aujourd'hui sera force de proposition en ce sens - en nombre suffisant, donc mieux rémunéré-es, mieux reconnu-es, devant des classes beaucoup moins chargées, dans des bâtiments modernes, adaptés au changement climatique et dotés d'un matériel adéquat, dans le cadre de l'enseignement public et laïque.

Cher-es collègues, c'est sur ces bases que la FSU sollicitera vos votes lors des élections professionnelles qui se dérouleront du 3 au 10 décembre 2026.

Les services publics doivent être reconstruits et renforcés, les fonctionnaires mieux payés, car ce sont bien les services publics qui font la société : les écoles, les hôpitaux, la sécurité civile... Quand survient une crise sanitaire, une canicule, un incendie, c'est bien vers les services publics que se tournent d'abord nos concitoyens.

Crise d'attractivité du métier, salaires en berne face à une inflation en hausse... les conditions de travail des personnels de notre ministère ne sont pas acceptables. Il est urgent d'agir. La FSU, avec l'intersyndicale Fonction publique, appelle à la grève ce 29 septembre, dans le cadre d'une journée unitaire d'action dans la Fonction publique, pour – enfin ! - de véritables mesures de revalorisations salariales, c'est à dire sans contrepartie !

Merci de votre attention.